

N° 91/77 - SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES (VOYAGES DE FIN d'ANNEE)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- Une subvention de 1 500 F. est octroyée à la Coopérative scolaire de l'Ecole primaire de LUDRES Centre pour financer le voyage scolaire de fin d'année.

- La même subvention est accordée pour le même but à la Coopérative scolaire de l'Ecole Primaire de LUDRES Sud.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 1977.